

# Si Valigny m'était conté ...



Mairie de Valigny

15, route d'Ainay - 03360

Tél: 04.70.66.60.77

Courriel: mairie-valigny03@wanadoo.fr

www.valigny.fr

## Le message du Trimestre

### Eolien où en sommes-nous ?

Vous avez tous certainement entendu parler d'une pré-étude en cours sur notre commune, afférente à l'implantation d'éoliennes. C'est le moment de vous donner plus de détails sur ce sujet.

**Historique** – Le Maire a été contacté par un premier mail en octobre 2020 par la société Terre et Lac Conseil qui est une société spécialisée dans les énergies renouvelables depuis plus de vingt ans, et dont le siège social est à Lyon. Dans ce mail, Terre et Lac Conseil évoquait une étude lancée sur notre commune et demandait à rencontrer les élus. Le mardi 17 novembre 2020, une première réunion a eu lieu avec le Maire et 2 adjoints sur 3, au cours de laquelle l'étude a été présentée par Terre et Lac Conseil. Lors du Conseil Municipal du 5 février 2021, Terre et Lac Conseil a été invité à présenter sa pré-étude en début de



réunion aux 11 élus et à répondre aux questions des conseillers. Le vendredi 19 mars, une réunion de présentation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du Pays de Tronçais par Monsieur le Maire a été suivie par un débat à huis clos entre les élus, afin que ces derniers puissent s'exprimer librement sur le sujet des éoliennes. Lors du Conseil Municipal du 2 avril, à l'ordre du jour figurait une délibération sur l'opportunité de poursuivre l'étude, ou pas. Un vote à bulletin secret a été organisé, afin d'éviter toute pression. **Le résultat a été 5 contre, 6 pour continuer l'étude.**

**Plus de détails sur l'étude** – Le lieu d'implantation envisagé se trouverait dans la corne nord-est de notre territoire, à la limite des communes de Bessais-le

## SOMMAIRE

P1—Le message du trimestre

P2—Brèves

P3—La parole à ...

-Fromental et de Saint-Aignan des Noyers, à l'intersection de la D564, de la route communale qui va de Venoux à la Mariatte, en limite du département du Cher, et du chemin de la Jarrie (Cher). Il y aurait un potentiel de deux éoliennes sur Valigny, et de deux autres sur Saint-Aignan des Noyers. Les retombées fiscales annuelles pour notre commune serait d'environ 16.000 Euros (estimation).

**La suite** – Un dossier de ce type prend au minimum quatre années, s'il n'est pas arrêté en cours, avant d'aboutir à la mise en exploitation. De très nombreuses études doivent être menées : étude du potentiel éolien, études acoustique, environnementale et paysagère, instruction des services de l'état, enquête publique... D'autres délibérations devront être soumises aux élus. La prochaine étape est la constitution d'un comité de pilotage mixte, élus et habitants de la commune. En dernier ressort, c'est la préfecture qui décide par un arrêté. Si vous désirez en savoir plus, contactez la Mairie pour un rendez-vous avec le Maire et/ou un Conseiller.

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers



# Si Valigny m'était conté ...



## Brèves

### *Elagage, qui fait quoi :*

La jurisprudence précise que le maire peut légalement prévoir, dans le cadre de ses pouvoirs de police, d'imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur lesdites voies (Conseil d'Etat, 23 octobre 1998, « Prébot », n° 172017), ou en mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales.

C'est ainsi que tout propriétaire de haies et d'arbres en bordure du domaine public a l'obligation de les entretenir, surtout lorsque ces derniers **menacent la bonne visibilité du trafic routier, et affleure les véhicules de passage**. La taille doit être effectuée à l'aplomb du domaine public (limite de propriété). En cas de non exécution, le Maire cherchera d'abord un accord amiable. Sinon, « *Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents* ». La Mairie est en train de recenser les propriétés concernées.

**Cas particulier des arbres sous les lignes de distribution électrique** - le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si : la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ou bien si le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation. Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis ( [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr) ).

**En cas de doute, merci de contacter la Mairie.**

### *Gestion des containers et des poubelles individuelles :*

Les containers collectifs mis à disposition par le SICTOM (Syndicat en charge de la collecte du tri et des ordures ménagères) font l'objet régulièrement de plaintes de la part des usagers. Ces containers sont souvent affectés par des dépôts sauvages (sans aucun respect des consignes de tri) remplissant tout ou partie de ces derniers. Leur remplacement par le SICTOM par des poubelles individuelles est prévu à terme. En attendant, si c'est votre cas, merci de contacter la Mairie qui essaiera de trouver une solution.

**Petit rappel** : nous voyons encore trop souvent des sacs poubelles déposés à même le sol, avec le risque de les voir

déchiétés pendant la nuit par des animaux sauvages ou domestiques avec comme conséquence l'épandage de leur contenu dans la nature. **Nous vous prions donc de les déposer dans des containers solides.**

**Dans un souci de préservation de l'esthétique** de notre commune, nous vous demandons aussi de rentrer vos poubelles et de ne pas les laisser sur le domaine public après le passage du camion des éboueurs.

### *Déchets abandonnés sur les terrains privés :*

La loi n°75-633 du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, interdit les dépôts sauvages de déchets ménagers et d'encombrants. Ses dispositions sont codifiées dans le Code de l'environnement (articles L.541-1 à L.541-8). Le Maire tient des dispositions des articles L2212-1\*, L2212-2\* et L2212-4\* du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) le pouvoir de faire cesser les dépôts sauvages, **y compris sur des propriétés privées**. En effet, il relève notamment d'un arrêt du Conseil d'Etat du 28 octobre 1977 que le maire a le droit d'ordonner la suppression des décharges sauvages, des dépôts d'épaves de véhicules, même en ordonnant des travaux, sur les propriétés privées, notamment quand elles représentent des inconvénients de voisinage (sécurité, salubrité, odeurs, pollution des sols etc...) .

### *Local commercial disponible à la location :*

Le local commercial propriété de la commune et situé au 2 route des Sablons, est disponible à la location.

Il est composé d'un espace de vente d'environ 70 m<sup>2</sup>, ainsi que d'un espace « réserve » de 30 m<sup>2</sup>, avec sanitaires et espace aménagé d'un évier.

L'espace de vente est en parfait état, les peintures ayant été refaites par le locataire précédent. Les peintures du local réserve sont en cours de réfection par la Mairie.

La Mairie étudiera soigneusement toute proposition, tout en sachant qu'elle privilégiera toute activité de service à la population, complémentaire de celles déjà présentes. **Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie.**

### *Conseil Municipal des jeunes :*

La création du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) à Valigny nous tient toujours à cœur !

Une réunion pour élire parmi nos jeunes volontaires son maire et ses adjoints était prévue le 7 novembre dernier pour un mandat de 2 ans. Hélas, la crise sanitaire nous a freinés dans notre élan.

Mais notre projet reste bien actif et toujours ancré dans notre politique qui se veut tournée vers les jeunes de notre village.

# Si Valigny m'était conté ...



Nous souhaitons organiser une élection avant les vacances scolaires, idéalement en juin si les conditions sanitaires le permettent.

Si vous êtes candidat réfléchissez à vos motivations et à vos projets. Et faites-le savoir auprès du secrétariat de la mairie

## Vaccination COVID19 :

Vous le savez tous maintenant, la vaccination s'accélère avec la disponibilité au niveau national d'un nombre croissant de doses fournies par les différents laboratoires.

En dehors des sites officiels (Moulins, Montluçon ...), il y a tous les vendredis la possibilité de se faire vacciner à Hérisson, en vous déclarant intéressé auprès de la Mairie qui fera le nécessaire. En mai et juin, une troisième campagne est organisée par le Conseil Départemental de l'Allier et les sapeurs pompiers.

Pour cette troisième phase, 3 lignes vaccinales seront ouvertes du lundi au vendredi pour permettre quotidiennement la vaccination de 210 personnes. Le samedi, le SDIS assurera 150 injections.

ront réservés spécifiquement pour des personnes à mobilité très réduite qui seraient dans l'incapacité de se rendre seules au centre de vaccination. Un service de transport à la demande gratuit en direction des plus fragiles sera donc proposé. Le cas échéant une vaccination à domicile pourra être envisagée au cas par cas. **N'hésitez pas à appeler la Mairie pour tout renseignement complémentaire.**

## La parole à ... nos agriculteurs

### Interview de Laurent et Bérangère SEPTIER :

Issus d'une lignée valignoise d'agriculteurs, Laurent s'est installé en 1988.

Il débute son activité par la création d'un poulailler élevage label, poursuit par l'élevage de moutons.

Puis, ses 18 ha initiaux prospérant jusqu'à ses 293 ha actuels, il se lance petit à petit dans l'élevage de ses 180 charolaises, essentiellement pour la qualité de la viande Label rouge. Il produit également sur son exploitation les céréales pour l'alimentation de son bétail.

Cet agriculteur passionné a en effet, le souci de l'excellence et toujours en quête des nouveautés.

D'ailleurs son expertise reconnue par ses pairs l'amène notamment à devenir juge de concours agricoles,

La vie s'écoule ainsi, ancrée sur son territoire, faite de labeur, de partages, de projets, de liens sociaux et amicaux nombreux, de bonheurs simples, partagés avec Bérangère son épouse et leurs deux filles.

Mais l'exercice du métier comporte des risques et le mercredi 3 octobre 2018, c'est l'impensable : Laurent se retrouve coincé sous son télescopique agricole. Il ne peut pas extraire ses jambes, appelle son épouse, mais « ne vous précipitez pas, j'ai rien ». Il n'a aucune douleur, mais Bérangère réalise très vite la gravité de l'accident.

Laurent est transporté en hélicoptère au CHU de Clermont-Ferrand pour 2 longs mois d'interventions chirurgicales. Les séquelles au niveau de ses membres inférieurs sont lourdes. Il devra rester 2 mois en centre de rééducation à PIONSAT ;

C'est à force de travail, de combativité, qu'il sera debout de nouveau le 7 février, avec encore quelques complications...

« Comment je m'en suis sorti ? Parce que Bérangère était là, mes filles et qu'il y a eu un énorme élan de solidarité autour de moi. Bérangère devait tenir un planning de visites à l'hôpital ! Mais cela m'a permis de tenir, et les petits plats de ma femme, aussi pour compenser la cantine très moyenne de l'hôpital. »

Laurent a noué des liens forts avec le personnel médical, et para médical dévoué. Il s'est fait des amis de galère en centre de rééducation.

Il conserve de cette période beaucoup de gratitude envers tous ceux qui se sont mobilisés autour de lui et de sa fa-

# Si Valigny m'était conté ...

Comité de rédaction : commission communication

Delphine Deschaume - Dominique Govignon - Nadette Hatt  
Francis Leblanc - Marie Millerat-Daldin

mille.

En plus de son travail d'accueillante familiale, Bérangère a tenu l'exploitation en son absence, mais toujours en étroite relation avec son mari qui mettait un point d'honneur à garder le contact avec l'exploitation.

La vie de la famille s'est réorganisée, petit à petit mais sûrement. Il a fallu apprendre à jongler avec les démarches administratives, adapter l'activité avec plus de minutie encore « parce qu'on ne sait jamais... ».

Ce n'est pas toujours simple pour lui, pour les siens. Surmonter le choc traumatique, la douleur est un combat du quotidien...et ces malheureux 3 octobre qui viennent tristement rythmer le temps qui passe!

Mais entouré des siens, à force de volonté, d'acharnement, d'organisation méticuleuse, et avec l'aide également des proches, Laurent est de nouveau autonome sur son exploitation.

**Fier d'exercer sur ses terres son métier de paysan, debout et des projets plein la tête !**

## *Michel Larobe ou l'histoire d'une passion :*

Passionné de génétique, Michel a commencé son activité en 1986 à l'élevage porcin de Baliveaux, dans lequel il est aujourd'hui chef d'élevage ; mais ce n'est pas au titre de cette activité qu'il nous reçoit ce jour d'avril.

Il nous attend route de Bessais, dans un bâtiment récent datant de 2014, adapté à l'élevage qui le passionne : celui des chevaux « pur-sang » d'obstacle.

Là, il vit non seulement une passion qui remonte à sa tendre enfance, mais exerce en parallèle et 7 jours sur 7, une 2<sup>de</sup> activité particulièrement prenante : celle d'éleveur.

Tout commence avec l'achat d'une première jument dans les années 1985/1986 ; les débuts sont difficiles, car hormis sa passion, Michel n'est parti « de rien ».

Pourtant sa carrière va véritablement débuter en 2003 grâce à une jument nommée « Escortée » ; c'est grâce à ses produits qu'elle va lui « mettre le pied à l'étrier » et lui ouvrir les portes des plus grands élevages, en lui permettant de se faire une place et un nom dans le monde des courses.

Aujourd'hui, Michel Larobe est propriétaire de 14 poulinières (= juments reproductrices) aux origines confirmées et qui, avant de devenir poulinières, ont effectué une carrière de course et obtenu de très bons résultats.

Elles sont saillies, par des étalons choisis également pour leurs origines confirmées, soit en Normandie, soit en Irlande et surtout au Haras de Cercy dans la Nièvre. C'est dans ce haras que Michel est adhérent à la coopérative dans laquelle il détient des parts de certains étalons, et cela depuis de nombreuses années. La qualité du croisement entre poulinière et étalon est capitale car elle permet l'amélioration génétique de l'élevage, et là la passion

de notre éleveur prend tout son sens !

Les poulinages se font également au Haras de Cercy où les poulinières sont suivies pour les prochaines saillies : échographies, ovulations ...

Cette technique répond à un besoin de sécurité et à un perfectionnisme omniprésents chez l'éleveur.

Rapidement après leur naissance, les poulains sont nommés en fonction de la lettre de l'année : L en 2021 ; l'affixe « d'Allier » est parfois accolé au nom.

Ils sont vendus pour devenir des chevaux de course soit à 6 mois, au sevrage, soit un peu plus âgés pour ceux issus d'origine plus tardive. Ils doivent être vifs, posséder de bons aplombs et un bon mental. Mais ces poulains ne pourront pas courir avant 3 ou 4 ans, le temps qu'ossature et musculature soient aptes à supporter les efforts physiques demandés. Parfois, certaines pouliches sont entraînées, exploitées puis reviennent à l'élevage après une carrière de course pour devenir des poulinières à leur tour.

Les ventes des poulains sont réalisées soit à l'élevage de Valigny (des Irlandais sont attendus sous peu) ou via des organismes spécialisés comme Arqana à Deauville, Osarus à Maison-Laffitte ou La Teste de Buch, en Gironde. Malheureusement, plusieurs ventes ont été annulées suite à la pandémie.

Cette activité, même si c'est une passion, n'est pas de tout repos : elle demande un travail quotidien, physique et intense (curages des boxes, transport divers ...), week-end et jours fériés compris.

Face à l'avenir, Michel Larobe est plutôt serein : suite à des victoires en courses de plus en plus nombreuses et des articles élogieux dans la presse spécialisée, il est maintenant reconnu dans le milieu de l'élevage des purs-sangs d'obstacle. Et c'est entouré par des entraîneurs et des professionnels de haut niveau qui apprécient la qualité de son travail et de ses produits, que Michel Larobe va poursuivre l'amélioration génétique de son élevage par de judicieux croisements.

